

1844 - année

3

CONSEIL

lère série

Rapports et dossiers

PLACE VIGER; Acquisition de terrain
par la Ville de Montréal

1844 Terrains acquis par la Ville de Montréal pour
l'établissement de la Place Viger.

101

N O T E

Il conviendrait d'ajouter au présent dossier la copie de chacun des actes notariés passés en 1844 sur l'acquisition, par la Ville de Montréal, de terrains pour l'établissement de la Place Viger.

Ajouter aussi au présent dossier toute pièce se rapportant au sujet précité.

23-8-49
CA.

PLACE VIGER; Acquisition du terrain

1818 Contrat no 1818-308; 3 novembre 1818
1844 Contrat no:1844-118 21 avril 1844
"" Contrat no: 1844-205; le 23 juillet 1844
"" Contrat no: 1844-332; le 27 novembre 1844

Année 1818 ---

Voir aussi:

Juges de Paix et Conseil
Procès-verbaux
volume 4, pages 66,67,90,91

PLACE VIGER

VOIR AUSSI les dossiers ci-après:

Premier marché aux animaux,,Place Viger, 1841-57

Année 1848, no 1

Marchés, Commission; Rapports

Contrôle mun. - Marchés (Viger)

Archives mun. - Statistique adm've

Second marché aux animaux, Place Viger 1863-92

Année 1860 - no 1

Marchés, Commission; Rapports

Contrôle mun. - Marchés (Viger)

Archives mun. - Statistique adm've.

SQUARE VIGER

Etablissement

Extrait des Rapports annuels de
l'Inspecteur de la Voirie de Montréal.

1841 - "Viger Market"

A considerable quantity of filling has been carted,
for the purpose of raising the same

1842 - "Viger Square"

The filling and raising is nearly completed and the
macadamized road in the centre has had a coat of stones
with a wood side path.

1845 - "Viger Square"

A great quantity of earth and other filling has been
laid on this place during the year, and requires a
considerable quantity to bring it to its proper level.
The fencing on the west side has been done, and the
old fencing removed to the Corporation yard.

1846 - "Viger Square & Dubord Street"

A great quantity of filling has been laid down here.
All the surplus earth from off the lots of Messrs
Lyman, Vennor & Perkins, in Bleury Street and all the
earth that could be procured in the neighbourhood of
the square, has been bought for the purpose of completing
the filling of the square...

1848 - "Viger Square"

An immense quantity of filling has been laid on this
place during last season. All the stuff that could
be procured in any part of the adjoining neighbourhood
together with the street sweepings from this end of
the City, and should the same course be pursued this
year, I have every reason to believe the square will
be raised to its proper level by the latter end of
summer. Forest trees were planted all round on the
four sides of the square last fall, and, when in bloom
next summer, will, I trust, render its appearance
agreeable, and materially assist in making it a place
of resort for recreation and amusement, together with
preventing its being made a depot for any filth or dirt,
as has been the case heretofore.

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTRÉAL

MUNICIPAL ARCHIVES

14-5-1943

Square Viger - suite -

1850 - "Viger square" has received a considerable quantity of filling. A substantial fence was erected on the streets surrounding the square, forming an inclosure of 171,000 superficial feet, which has been formed and laid out into walks, planted with forest trees and otherwise improved.

1851 - Viger Square is in a fair way of being finished during next season, and will, become another additional place of attraction to the citizens of Montreal

" "Viger Square"
The square has been planted with forest trees; convenient and well executed carriage roads and walks have been made, a great quantity of filling laid on, and a beautiful cast iron jet d'eau, with cut stone basin, erected as agreed upon with Paul Joseph Lacroix, Esq., in his deed of cession of the square; the square has been well enclosed with a substantial fence, underground drains constructed, and the whole sowed with grass seed. The streets around the square have been put in perfect order for carriage drives

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTRÉAL

MUNICIPAL ARCHIVES

S.14-5-1943

RECLAMATION LACROIX

SQUARE VIGER

RUE CRAIG

Cession de terrain par les Dames Lacroix
Indemnité réclamée par les cessionnaires.

1844 23 juillet. Louise Lacroix, fille majeure et Marie-Charlotte Lacroix, épouse de Paul-Joseph Lacroix, font donation, à la Ville de Montréal, d'un terrain pour faciliter le prolongement de la rue Craig ainsi que l'agrandissement de la Place Viger. L'emplacement occupe le côté ouest de la rue Saint-Hubert.

L'acte notarié contient certaines stipulations que la Ville de Montréal s'engage à respecter dans le cours d'une période de deux années à partir de la date du 23 juillet 1844, faute de quoi la Ville sera passible d'un dédommagement de 1250, payable aux Dames Lacroix ou à leurs héritiers, pour chaque année de retard dans le parachèvement des travaux.

- Faire servir l'emplacement ainsi cédé au prolongement de la rue Craig ainsi qu'à l'agrandissement de la Place Viger;
- Ne pas convertir l'emplacement en marché pour la vente des animaux;
- Planter des arbres et clôturer selon le besoin;
- Nivelier et macadamiser la rue St-Hubert, depuis la rue St-Louis jusqu'à la rue Ste-Catherine;
- Construire un trottoir en bois, et installer des lampes d'éclairage rue St-Hubert;
- Macadamiser la rue Dubord (ci-après avenue Viger)
- Macadamiser la rue Dorchester et clôturer le verger des donatrices;
- Elever une fontaine sur l'emplacement susdit.

1848 La Ville de Montréal ne s'étant pas encore conformée aux conditions stipulées dans l'acte du 23 juillet 1844, réclamation lui est présentée, sous forme de protêt notarié, de la part des Dames Lacroix, pour le remboursement de l'indemnité mentionnée à l'acte de cession.

1851 27 mai. Par jugement de la Cour Supérieure en date du 27 mai 1851, la Ville de Montréal est condamnée à payer à M. Paul-Joseph Lacroix, à titre de dommages, la somme de 1500, pour avoir négligé de se conformer aux conditions stipulées dans un acte de donation en date du 23 juillet 1844.

1856 30 avril. La Ville de Montréal, par un jugement de la Cour Supérieure en date du 30 avril 1856, se voit dans l'obligation de payer une somme de 1750 à M. Paul-Joseph Lacroix à titre de dommages, pour avoir négligé de se conformer aux conditions stipulées dans un acte de donation en date du 23 juillet 1844.